



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

n° 158-21 C

Objet : RS - Approbation d'un avenant à la convention relative à l'avance sur subvention accordée au club du SOC Natation

- date de convocation le 29 octobre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 49

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Farid Rezzak - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 21

de Jimmy Bâabâ à Claudine Bonilla - de Marie Bénévise à Aurélie Le Meur - de Daniel Bouchet à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Florence Bourgeois à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Philippe Cordier à Benoît Perrotton - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerinck à Corinne Charles - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Pascal Mithieux à Hélène Jacquemin - de Raphaële Mouric à Christian Berthomier - de Micheline Myard-Dalmaïs à Alain Caraco - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Christophe Pierretton à Cécile Trahand - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Céline Vernaz à Luc Berthoud - de Corine Wolff à Michel Dyen

• conseillers excusés : 12

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Philippe Ferrari - James Hallay - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Bruno Stellan

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 04 novembre 2021

délibération n° 158-21 C

objet **RS - Approbation d'un avenant à la convention relative à l'avance sur subvention accordée au club du SOC Natation**

Alexandre Gennaro, vice-président chargé des grands équipements et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le SOC Natation a bénéficié en 2019 d'une avance sur subvention de 25 000 €.

Cette avance avait été accordée afin d'aider le club à compenser un déficit de 45 000 € sur la saison 2019/2020 provenant de pertes de recettes consécutivement au lancement des travaux de la piscine de Buisson Rond. Il a notamment été mis en évidence une diminution forcée de 20 % du nombre de licenciés possibles à la piscine aquatique du Stade compte tenu de la moindre surface sportive d'entraînement accordée (-30 000 €), une perte de recettes générées par l'impossibilité d'organiser le meeting de natation à la piscine aquatique (-10 000 €), et une augmentation des charges de déplacements en lien avec les règlements fédéraux (5 000 €).

Il avait été défini un échéancier de retenue de 5 000 € par an à partir de 2021 appliquée sur les subventions allouées au club à partir de 2021, date à partir de laquelle les deux piscines devaient être en activité, avec une fin de remboursement prévue en 2025.

Or un nouveau prolongement de 6 mois de la durée des travaux de la piscine de Buisson Rond, jusqu'à la fin de l'année 2021, impose au club une nouvelle saison supplémentaire 2021/2022 avec limitation de 20 % du nombre de licenciés et des frais supplémentaires de location de lignes d'eau à Aix-les-Bains, correspondant à environ 5 000 €.

Compte tenu de ce dernier aléa de calendrier qui reporte l'ouverture des deux piscines en simultané, il est proposé d'alléger de 5 000 € le montant total des retenues appliquées au club.

Ainsi pour l'exercice 2021, aucune retenue sur la subvention allouée au SOC natation ne sera appliquée. Le club conservera le bénéfice de la totalité de la subvention annuelle 2021 accordée au titre du dispositif « Sport et Rayonnement » par le Conseil communautaire du 3 juin 2021, soit 17 940 €.

Le calendrier des retenues est redéfini sur 4 ans de 2022 à 2025 à hauteur de 5 000 € par an pour un total de 20 000 €

La convention du 6 décembre 2019 définissant les relations financières entre Grand Chambéry et le SOC Natation au titre des modalités de remboursement de l'avance financière est modifiée en ce sens par avenant.

Vu la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « Sport et Rayonnement »,

Vu la délibération n° 164-19 C du Conseil communautaire du 14 novembre 2019 relative au versement d'une avance sur subvention au club du SOC Natation,

Vu la délibération n° 088-21 C du Conseil communautaire du 3 juin 2021 relative à la subvention 2021 allouée aux clubs sportifs concourant au rayonnement de l'agglomération,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération du 11 octobre 2011,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant à la convention relative à l'avance sur subvention accordée au SOC Natation,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 158-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant à la convention relative à l'avance sur subvention accordée au club du SOC Natation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 15 novembre 2021

Annexe(s) :
Avenant à la convention entre Grand Chambéry et le SOC Natation - Avance sur subvention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211115-lmc1H26197H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26197H1

Date de transmission en Préfecture : 16 novembre 2021

Date de réception en Préfecture : 16 novembre 2021

Période d'affichage : du au